



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport des denrées périssables****Soixante-dix-septième session**

Genève, 26-29 octobre 2021

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Propositions d'amendements à l'ATP :**Nouvelles propositions****Proposition d'amendement au paragraphe 7.3.7 de l'appendice 2 de l'annexe 1 : Correction du tableau****Communication du Gouvernement allemand***Résumé*

Résumé analytique :	Correction du tableau
Mesure à prendre :	Paragraphe 7.3.7 de l'appendice 2 de l'annexe 1
Documents connexes :	Aucun

Introduction

1. Le tableau figurant dans le paragraphe 7.3.7 de l'appendice 2 de l'annexe 1 expose les coefficients K des cloisons mobiles (movable), et non des cloisons amovibles (removable).
2. Il est donc suggéré de remplacer « removable » par « movable » dans la version anglaise (« mobile » en français).

I. Proposition d'amendement

3. Proposition sans objet en français.

II. Incidences

Coût :	Aucune incidence.
Environnement :	Aucune incidence.
Faisabilité :	L'amendement proposé peut aisément être introduit dans l'ATP. Il n'est pas nécessaire de prévoir une période de transition.
Applicabilité :	Aucune difficulté n'est à prévoir.

